



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 46174

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de gratuité des musées et sur l'expérimentation engagée . Sous l'impulsion du Président de la République, le gouvernement semble privilégier la piste de la gratuité totale pour les collections permanentes des musées nationaux, avec pour objectif de «provoquer le désir de rencontres artistiques chez ceux qui ne sont pas familiers de ces lieux» La gratuité totale ne semble pourtant pas un moyen efficace de parvenir à cet objectif ; plusieurs réserves sérieuses peuvent être formulées. L'expérience étrangère sur laquelle le projet de gratuité totale s'appuie le plus, l'exemple du Royaume-Uni, permet d'en déceler les limites. La fréquentation des musées nationaux a considérablement augmenté mais cette hausse n'a pas permis d'attirer de nouveaux publics. Les publics traditionnels profitent de l'effet d'aubaine pour aller plus souvent au musée. Par ailleurs, la gratuité des collections permanentes s'est accompagnée de l'apparition de tarifs prohibitifs sur les expositions temporaires. L'exemple britannique démontre que la gratuité totale ne permet pas nécessairement d'élargir le public des musées. Mais, si cette éventuelle réforme semble en inadéquation avec l'objectif poursuivi, elle pose également le problème du financement des musées. La perte serait considérable et risquerait de mettre en péril les activités de conservation, de restauration ou encore de publication qu'assurent les musées. Les financements alternatifs, mécénat ou diversification des services proposés, ne concerneront très certainement que les musées les plus importants. D'autre part, plus de 60 % des visiteurs des musées nationaux sont des touristes étrangers pour lesquels le prix ne constitue pas un élément de décision. Il s'agirait d'une perte sèche, qu'aucun gain ne viendrait compenser. L'expérimentation lancée au début de l'année souffre également d'une limite structurelle forte : elle ne s'étend que sur six mois. Cette courte durée ne permettra probablement pas de tirer des conclusions fiables. Les expériences précédentes de gratuité totale ont débouché sur une hausse de la fréquentation, parfois spectaculaire, pendant les premiers mois, puis une baisse et un retour aux fréquentations habituelles. Les mêmes personnes profitent de l'occasion pour aller plusieurs fois dans les mêmes musées et les effets de curiosité et d'aubaine ne stimulent pas une nouvelle pratique culturelle pérenne. En revanche, la gratuité ciblée peut être utile pour attirer de nouveaux publics et stimuler de nouvelles pratiques culturelles. Elle n'a par ailleurs pas l'inconvénient de grever les finances des musées.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46174

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3187

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)